

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Code RNCP : 21341

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Intervention sociale : accompagnement social
Domaine : Sciences Humaines et Sociales

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paris 13, Université Paris Descartes - Paris 5	Recteur de l'académie de Créteil, Président de l'Université Paris XIII, Président de l'Université Paris V

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

332 Travail social

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Identifier les publics concernés par l'action sociale, les accueillir, les informer.

Analyser les problèmes posés relatifs à l'insertion sociale d'un point de vue social, administratif, socio-économique.

Établir un diagnostic social et un plan d'intervention avec les intéressés.

Engager des interventions de médiation.

Contribuer aux actions de prévention, d'expertise ainsi qu'à la lutte contre les exclusions et au développement social en complémentarité avec d'autres intervenants.

Participer à la conception de politiques sociales, aux orientations et missions de l'organisme employeur.

Initier, promouvoir, participer et piloter des actions collectives et de groupes dans une dynamique partenariale et d'animation de réseau.

Participer à la veille documentaire, rédiger des rapports d'activités.

Contribuer à la professionnalisation des étudiants en formation.

Animer et gérer une équipe.

Ces professionnels interviennent dans de nombreux secteurs, public, privé ou associatif, essentiellement au sein de service d'action sociale, d'organisme de protection sociale, de centre d'accueil, d'hébergement et d'insertion, d'établissement scolaire et universitaire, d'établissement de soin, et au sein de diverses associations à vocation sociale.

L'emploi se situe au niveau de cadre ou cadre intermédiaire. Il comporte de nombreux déplacements et nécessite de

travailler en équipe et de manière transversale avec de nombreux partenaires extérieurs.

Il nécessite des capacités d'analyse et d'action ainsi que des capacités d'argumentation et de négociation. Les professionnels sont tenus au secret professionnel.

Connaissance de l'environnement professionnel, des méthodes et pratiques professionnelles

Situer leurs actions au regard de leur connaissance des institutions et des principaux dispositifs de politiques sociales.

Repérer l'ensemble des publics concernés par l'action sociale.

Identifier les enjeux stratégiques d'une démarche de changement social.

Mettre en œuvre des dispositifs d'action sociale.

Mettre en œuvre un projet social (conception et formalisation, suivi, évaluation).

Prendre en charge et apporter une aide et un suivi individuel.

Formaliser des préconisations professionnelles transférables.

Capacités d'analyse, d'action et capacités d'argumentation et de négociation

Savoir utiliser des techniques de négociation et savoir prendre des initiatives.

Savoir communiquer et mobiliser les acteurs autour d'un projet.

Développer le sens de la critique constructive.

Capacités d'expression et de communication

Savoir utiliser des techniques d'écoute et reformalisation.

Savoir rédiger et soutenir publiquement un projet, un mémoire.

Savoir utiliser des techniques de conduite de réunion et de prise de parole en public.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les professionnels exercent au sein des 3 fonctions publiques (État, Territoriale et Hospitalière) : Ministère chargés des affaires sociales, aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, établissements et services médico-sociaux, maisons de retraite, Ministère de l'Éducation nationale (Écoles, collèges, lycées, universités), Conseils Généraux, Mairies, centres communaux d'action sociale, hôpitaux, organismes de protection sociale (caisses primaires d'assurance maladie, caisse d'allocations familiales...).

Dans le secteur privé, ils exercent dans des établissements de santé privés, des entreprises, des associations...

Assistant de service social (voir rubrique "réglementation d'activités"),

Cadre intermédiaire du social,

Responsable d'équipe, chargé de mission.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1207 : Intervention socioéducative

K1201 : Action sociale

Réglementation d'activités :

L'obtention du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social (DEASS) est obligatoire pour exercer le métier d'assistant de service social. L'obtention du Diplôme d'État d'Educateur Spécialisé (DEES) est obligatoire pour exercer le métier

d'éducateur spécialisé.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

UE 1 : Sociétés, populations, publics 9 ECTS

UE 2 : Politiques sociales 8 ECTS

UE3 : Méthodologie 7 ECTS

UE 4 : Techniques et pratiques professionnelles 7 ECTS

UE5 : Conduite de projet et communication professionnelle 13 ECTS

UE6 : Projet tuteuré 6 ECTS

UE 7 : Stage, mémoire **10 ECTS**

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION			COMPOSITION DES JURYS
	OUI	NON	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant participé aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		-
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 relatif à la licence professionnelle publié au JO du 24/11/1999 et BO n°44 du 9/12/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 04/09/2015 d'habilitation n°20151207

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO du 26/04/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.iut-bobigny.univ-paris13.fr>

Autres sources d'information :

[IUT de Bobigny](#)

Lieu(x) de certification :

Université Paris XIII, 99 avenue Jean-Baptiste Clément, 93430 VILLETANEUSE

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Bobigny, 1 rue de Chablis, 93017 BOBIGNY Cedex

Historique de la certification :